



Chiffres clés 2003

MARQUES

*INPI
Observatoire de la Propriété Intellectuelle
Jun 2004
observatoire@inpi.fr*

INTRODUCTION : la disponibilité des données sur les marques

Les données de marques françaises

L'enregistrement d'une marque nationale est effectué auprès de l'INPI. Six semaines après le dépôt de la demande d'enregistrement, et si la marque est recevable, le dépôt est publié.

Ce sont ces données de publications qui sont disponibles dans les statistiques par la voie nationale. Dans les comptages et les répartitions présentés dans la partie 2, seules sont donc prises en compte les marques déposées pendant l'année et recevables pour la publication. On estime à environ 2 à 3% le nombre de marques irrecevables à la publication.

Ces informations statistiques sont recueillies à partir de la base FMARK de Jouve. Il est à noter, qu'étant donné les mises à jour hebdomadaires de cette base, les résultats publiés dans le présent document sont susceptibles d'évoluer en cours d'année et d'une année sur l'autre. Le cas échéant, les données des années antérieures sont donc mises à jour.

Les données présentées ci-après correspondent à une extraction de FMARK effectuée en avril 2004.

Les données de marques communautaires

Le dépôt d'une marque par la voie communautaire peut se faire depuis le 1er janvier 1996 auprès de l'OHMI (Office d'harmonisation dans le marché intérieur, basé à Alicante).

L'OHMI publie chaque année des statistiques de dépôts et des statistiques d'enregistrements. Dans le présent document, ce sont les statistiques de dépôts qui sont mobilisées, les statistiques d'enregistrements reflétant moins l'activité économique des déposants que l'activité de l'OHMI.

Les chiffres présentés dans la partie 3 ne sont donc pas tout à fait comparables aux données par la voie nationale qui sont des données de publication.

Les données de marques internationales

Le dépôt d'une marque par la voie internationale peut se faire auprès de l'OMPI ou de tout office national des pays contractants à l'Union de Madrid (Arrangement ou Protocole).

Les seules données disponibles par la voie internationale sont les enregistrements, c'est-à-dire des chiffres qui reflètent avant tout l'activité d'enregistrement de l'OMPI. Faute de mieux, ce sont celles qui sont présentées dans la partie 4 de ce document.

Ces données ne sont donc ni comparables avec les données de publication utilisées pour la voie nationale, ni avec les données de dépôts de marques communautaires.

Pour protéger sa marque sur le territoire français, un déposant a trois possibilités :

La voie nationale : la procédure, effectuée à l'INPI, confère une protection de dix ans indéfiniment renouvelable à partir de la date de dépôt.

La voie communautaire : depuis le 1er janvier 1996, il est possible d'effectuer des dépôts par la voie communautaire auprès de l'OHMI. La protection a une durée de 10 ans indéfiniment renouvelable, et porte sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

La voie internationale : le dépôt d'une marque par la voie internationale peut se faire auprès de l'OMPI ou de tout Office national des pays contractants à l'Union de Madrid (Arrangement ou Protocole). Cette procédure consiste à demander l'extension, à un ensemble d'autres pays, d'une marque déposée ou enregistrée dans un pays. La durée de protection est de 10 ans, indéfiniment renouvelable. Pour être valide sur le territoire français, une demande internationale doit donc désigner la France.

1. MARQUES EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS

Estimer le nombre de marques en vigueur sur le territoire français au 31.12.2003 revient à estimer :

- pour la voie nationale et la voie communautaire, le nombre de marques enregistrées et qui n'ont pas expiré à cette date;
- pour la voie internationale, le nombre de marques enregistrées désignant la France et qui n'ont pas expiré à cette date.

Les estimations présentées dans le tableau 1-1 sont effectuées à partir des bases FMARK (marques nationales publiées), CTMARK (marques communautaires publiées) et TMINT (marques internationales enregistrées).

Tableau 1.1- Estimations du nombre de marques en vigueur en France au 31.12.2003

	estimation 2002	estimation 2003
Marques nationales	1 077 075	1 047 738
Marques communautaires	328 219	329 712
Marques internationales	230 687	228 316

2. LES MARQUES NATIONALES DEPOSEES ET PUBLIEES

2.1 - Evolution des dépôts

Environ six semaines après le dépôt, à l'INPI, la marque est publiée si elle est recevable. Les marques non recevables sont les marques non conformes aux bonnes moeurs, et pour lesquelles le dossier présente un défaut de paiement de taxe, un défaut de désignation de classes de produits ou services, un défaut de déposant, un défaut de modèle de marque. Si aucune demande d'opposition n'est déposée par un tiers dans les deux mois qui suivent la publication, la marque est enregistrée environ cinq mois après le dépôt, à condition de satisfaire à l'examen de fond et de forme.

Au regard des bases de données disponibles seules les données de publication provenant de la base FMARK (Jouve) sont exploitables pour les répartitions.

Dans le tableau 2.1, les données de dépôts sont des données d'activité. L'ensemble des tableaux et des répartitions présentées dans la partie "voie nationale" reposent, non pas sur les dépôts mais sur les dépôts publiés. Ces données de publication proviennent d'une extraction de la base FMARK datant du mois d'avril 2004. Cette base étant extrêmement vivante (mises à jour hebdomadaires), les données sont donc susceptibles d'évoluer au cours de l'année et d'une année sur l'autre. Le cas échéant, les données des années précédentes ont été mises à jour.

La notion d'origine française ou étrangère du déposant repose sur la nationalité du premier déposant tel que mentionnée dans la demande.

Tableau 2.1 - Evolution des premiers dépôts de marques par la voie nationale (dépôts publiés, hors renouvellements)- source FMARK (Jouve), mai 2004

Année de dépôt	1999	2000	2001	2002	2003	evol 02/03
Dépôts	65 261	74 482	65 526	62 658	63 405	1,2%
Dépôts publiés	64 126	73 480	64 144	61 638	61 571	-0,1%
dont par des français	59 839	68 980	60 470	58 533	58 472	-0,1%
%	93,3%	93,9%	94,3%	95,0%	95,0%	

Le pic de l'année 2000 doit être considéré comme un pic hors-norme. Depuis 2001, le nombre de dépôts publiés tend à se stabiliser à plus de 60 000 dépôts publiés ce qui traduit toujours une **forte activité** dans ce domaine.

La part des déposants français dans les dépôts publiés ne cesse d'augmenter, de 85% au milieu des années 1990 à 95% aujourd'hui. Cette évolution peut s'expliquer par le fait que les déposants étrangers recourent davantage aux autres voies de dépôt pour protéger leurs marques sur le territoire français.

2.2 - Les oppositions

Au cours de la procédure d'enregistrement d'une marque par la voie nationale, l'INPI n'examine pas d'office si la marque déposée porte atteinte à des droits antérieurs.

La procédure d'opposition permet au titulaire d'une marque déposée antérieurement de contester l'enregistrement d'une marque nationale dans les deux mois qui suivent la publication du dépôt. Cette procédure, créée en 1992, couvre l'ensemble des classes depuis 1997.

En 2003, l'INPI a reçu 3 267 oppositions à des marques nationales publiées, soit une diminution de 4,6% par rapport à 2002. Le taux d'opposition, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'oppositions et le nombre de marques publiées, est de 5,3% pour 2003 alors qu'il était de 5,6% en 2002 et 6,8% en 2001. Cette baisse des oppositions peut s'expliquer par l'évolution de la jurisprudence de l'INPI.

Tableau 2.2 - Taux d'opposition aux marques nationales - source INPI (DMA)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Oppositions	3 374	4 141	5 859	4 375	3 425	3 267
Taux d'opposition*	6,1%	6,5%	8,0%	6,8%	5,6%	5,3%

* aux marques nationales publiées

2.3 - Les renouvellements

L'enregistrement de la marque confère une protection de 10 ans à compter de la date de dépôt. Cette durée est infiniment renouvelable moyennant une demande conforme avec le dépôt initial et le paiement d'une taxe de renouvellement.

A la date d'extraction de la base (mai 2004), les données 2003 permettant les ventilations des renouvellements ne sont pas encore mises à jour. Les totaux des années précédentes sont mises à jours le cas échéant.

Tableau 2.3 - Les renouvellements de marques nationales - source FMARK, INPI (DMA)

	1999	2000	2001	2002	2003
Renouvellements	26 245	27 916	22 818	20 542	21 746
dont par des Français	19 920	21 109	17 262	15 099	nd
%	75,9%	75,6%	75,7%	73,5%	

2.4 - La répartition des marques publiées par la voie nationale par classe

Toute marque déposée est classée par le déposant suivant la Classification de Nice (8e édition, cf. annexe 3) qui distingue 34 classes de produits et 11 classes de services. Une marque peut être classée simultanément dans plusieurs classes de la Classification de Nice. Dans les tableaux suivants, le total des désignations de classes est donc supérieur au total des dépôts.

En 2003, 46,5% des désignations concernant les classes de services. Les classes de services sont les plus demandées.

Les classes les plus demandées en 2003 (hors renouvellements)

Classe 41	18 981
Classe 42	17 866
Classe 35	17 165
Classe 43	15 256
Classe 44	14 403

Les classes les moins demandées en 2003 (hors renouvellements)

Classe 22	560
Classe 34	492
Classe 15	276
Classe 23	184
Classe 13	170

Tableau 2.4 - Evolution de la répartition des premiers dépôts publiés par groupes de classes classes - source FMARK OPI

Groupe de classes désignées	1999	2000	2001	2002	2003
Produits chimiques	3 698	3 489	3 278	3 137	3 089
Pharmacie - Santé - Cosmétiques	11 784	11 816	11 536	14 258	14 608
BTP - Infrastructure	10 950	11 825	10 845	9 929	10 371
Loisirs - Education - Formation	34 733	43 186	36 557	34 701	35 160
Recherche scientifique - Technologies de l'information et de la communication	46 050	67 822	51 405	39 269	36 186
Transport et logistique	8 024	8 934	7 431	7 189	7 101
Equiperment de la maison	8 796	9 484	8 424	8 117	8 034
Textiles - habillement et leurs accessoires	16 448	18 308	17 351	18 270	19 071
Produits et services agroalimentaires	20 292	20 560	18 837	23 025	23 441
Services de gestion, communication, immobiliers et finances	22 073	31 710	24 650	22 468	22 433

Le tableau 2.4 propose une évolution des désignation selon des groupes de classes. Ces groupes ont été effectués sur la base de critères de "proximité" entre les classes (qu'elles soient de produits ou de services) établis par l'INPI. Le détail des groupes est présenté en annexe 2.

Ce tableau ne permet pas d'expliquer des évolutions sectorielles puisqu'il s'appuie sur les désignations de produits et services effectués par les déposants. Toutefois, il reflète l'évolution de certains marchés. Ainsi, par exemple, la baisse, sur le total des désignations, du groupe "Technologies de l'information et de la communication" (25,2% des désignations en 1999; 20,2% en 2003) reflète l'arrivée à maturité de marchés comme celui de la téléphonie mobile. En proportion, cette baisse s'effectue notamment au profit du groupe de classes "Pharmacie-Santé-Cosmétiques" (+24% des désignations 1999 et 2003).

Pour la ventilation détaillée par classe, cf. annexe 1.

2.5 - Les principaux déposants

La présente liste est établie à partir de l'ensemble des déposants indiqués dans les formulaires de dépôts. On compte un dépôt par déposant. Elle ne prend pas en compte les renouvellements et est constituée sur la base des marques déposées en 2003 et publiées. La méthode de comptage ayant changé par rapport aux années précédentes, seul le classement 2003 est indiqué. Les 50 premiers déposants représentent 3,8% du total des dépôts publiés en 2003.

Tableau 2.5 - Principaux déposants de marques déposées en 2003 et publiées par la voie nationale en 2003 (1ers dépôts) - source INPI(OPI) 2004 (1/2)

Rang 2003	Nom du déposant	Origine	Dépôts publiés 2003
1	PRESTIGE	FR	95
2	METROPOLE TELEVISION	FR	91
3	L OREAL	FR	85
4	SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE	FR	78
5	SANOFI SYNTHELABO	FR	77
6	123 MULTIMEDIA	FR	72
7	MONSIEUR CLOUET ALAIN	FR	67
8	ITM ENTREPRISES	FR	59
9	ACCOR	FR	56
10	ELECTRICITE DE FRANCE	FR	55
11	HASBRO	US	55
12	SOCIETE GENERALE	FR	54
13	VIA MARQUES	FR	54
14	BIOFARMA	FR	53
15	BEAUTE CREATEURS	FR	51
16	BESSIS	FR	51
17	CREDIT AGRICOLE	FR	51
18	ENDEMOL DEVELOPPEMENT	FR	51
19	FRANCE TELECOM	FR	51
20	AUTOMOBILES PEUGEOT	FR	50
21	LABORATOIRES M.A.I.	FR	46
22	CADBURY	FR	44
23	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE	FR	44
24	COMPAGNIE DU SPHINX	FR	42
25	LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER	FR	42
26	PARFUMS CHRISTIAN DIOR	FR	42
27	SIPCAM PHYTEUROP	FR	42
28	LANCOME PARFUMS ET BEAUTE	FR	41
29	SULITZER GUILLERMO INTERNATIONAL	FR	41
30	BONGRAIN	FR	40
31	COMPAGNIE GERVAIS DANONE	FR	39
32	HENKEL	DE	39
33	SC GALEC	FR	38
34	BIOFARMA	FR	37
35	FROMAGERIES BEL	FR	36
36	PAPETERIES HAMELIN	FR	36
37	UNILEVER	NL	36
38	SANKYO INDUSTRIE R L	FR	35
39	WAGRAM MUSIC	FR	35
40	BNP PARIBAS	FR	34
41	CAMPBELL	FR	34
42	STAMENS JACQUES	FR	34
43	COLGATE PALMOLIVE	US	33
44	CASTER S	FR	32
45	VILLE DE PARIS	FR	32
46	BIOGARAN	FR	31

Tableau 2.5 - Principaux déposants de marques déposées en 2003 et publiées par la voie nationale en 2003 (1ers dépôts) - source INPI(OPI) 2004 (2/2)

Rang 2003	Nom du déposant	Origine	Dépôts publiés 2003
47	LABORATOIRE GARNIER	FR	31
48	LYON MAG	FR	30
49	STIEVENART STEVE	FR	30
50	UNION INVIVO	FR	30
51	CHOCOLADEFABRIKEN LINDT SPRUNGLI	CH	29
52	CLARINS	FR	29
53	FINANCIERE BATTEUR	FR	29
54	NISSAN France	FR	29
55	PERNOD RICARD	FR	29
56	UNIVERSAL MUSIC	FR	29
57	LAITERIES HUBERT TRIBALLAT	FR	28
58	LANSAY FRANCE	FR	28
59	NATEXIS BANQUES POPULAIRES	FR	28
60	SHISEIDO COMPANY	JP	28
61	AVENTIS PHARMA	FR	27
62	EUROLUX	FR	27
63	FRANCE DOMAINES	FR	27
64	RESERVOIR PROD	FR	27
65	VIE ET SANTE	FR	27
66	FLEURUS	FR	26
67	JUVA	FR	26
68	LABORATOIRES GGAM R L EUROPARC	FR	26
69	LEXIBOOK LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM	FR	26
70	SICA DELTAVIT	FR	26
71	FRANCE SECOURS INTERNATIONAL ASSISTANCE	FR	25
72	FUNSMS	FR	25
73	LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES	FR	25
74	LAFONT ROBERT RENE PHILIPPE	FR	25
75	MICHEL DONADIO MEDIA CONSULTING	FR	25
76	ORANGE FRANCE	FR	25
77	TOTAL	FR	25
78	BONDUELLE	FR	24
79	CAISSE NATIONALE DES CAISSES D EPARGNE ET DE PREVOYANC	FR	24
79	CANDIA	FR	24
80	CREDIT LYONNAIS	FR	24
81	GROUPAMA	FR	24
82	HAZOT MICKAEL DAVID	FR	24
83	LABORATOIRES PHARMYGIENE S C A T	FR	24
84	MEDIA CONSULTING	FR	24
85	RENAULT	FR	24
86	TVB	FR	24
87	VOLKSWAGEN FRANCE	FR	24
88	CGEA ONYX	FR	23
89	CORTINA	BE	23
90	FABY FREDERIC	FR	23
91	H F V	FR	23
92	JB CONSEIL SLMT	FR	23
93	PHYTHEA	FR	23
94	PRISMA PRESSE	FR	23
95	SKIS ROSSIGNOL	FR	23
96	ZAGURY GUILLAUME	FR	23
97	THE PROCTER GAMBLE COMPANY	US	23
98	PARFUMS GIVENCHY	FR	22
99	THE COCA COLA COMPANY	US	22
100	MAAF ASSURANCES	FR	22
101	PARFUMS GIVENCHY	FR	22

3. LES DEPOTS DE MARQUES PAR LA VOIE COMMUNAUTAIRE

On rappelle que la procédure communautaire confère une protection de dix ans, indéfiniment renouvelable, sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

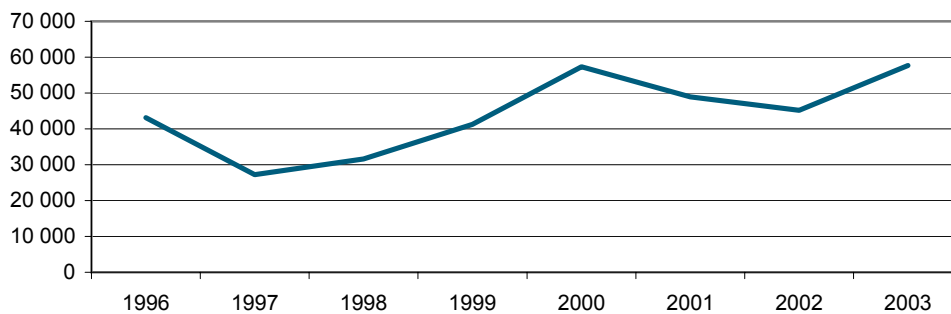
Toutes les données présentées sont des données de dépôts, de source OHMI sauf pour la liste des principaux déposants (source CTMARK, Jouve).

3.1 - Evolution des dépôts communautaire

Tableau 3.1 - Evolution des dépôts de marques communautaires depuis 1996 - source OHMI 2004

	1999	2000	2001	2002	2003	Evol 02/03
Dépôts	41 274	57 362	48 894	45 196	57 637	27,5%
dont par des Français	2735	3 402	3171	3411	4122	20,8%
%	6,6%	5,9%	6,5%	7,5%	7,2%	

Graphique 3.1- Evolution des dépôts de marques communautaires depuis 1996 - source OHMI



Le nombre élevé des dépôts de marques communautaires en 1996 s'explique par le fait qu'au moment de la mise en place de la procédure, certains déposants (notamment américains) ont déposé des demandes d'enregistrement en marques communautaires pour l'ensemble de leur portefeuille.

De ce fait, le nombre de dépôts en 1996 n'est pas comparable aux dépôts des années suivantes. Après une période de hausse depuis 1997 et jusqu'au pic de l'année 2000, l'évolution des dépôts, après avoir marqué le pas en 2001 et 2002 (-7,7% entre 2001 et 2002) a crû de 27,7% entre 2002 et 2003 .

3.2 - Origine des dépôts de marque communautaire

Depuis la mise en place de la marque communautaire, la plus grande part des dépôts sont d'origine américaine : les Etats-Unis représentent 27% des dépôts en 1997, 21% en 2002. Ils sont, en effet, de grands utilisateurs de la voie communautaire dans la mesure où, n'étant, jusqu'en 2004, pas membres de l'Union de Madrid, ils ne pouvaient pas recourir, jusqu'à présent, à la voie internationale pour protéger leurs marques dans les pays européens. Les Etats-Unis ont adhéré à l'Arrangement de Madrid le 2 novembre 2003 : ceci ne sera pas sans conséquences sur l'évolution des dépôts.

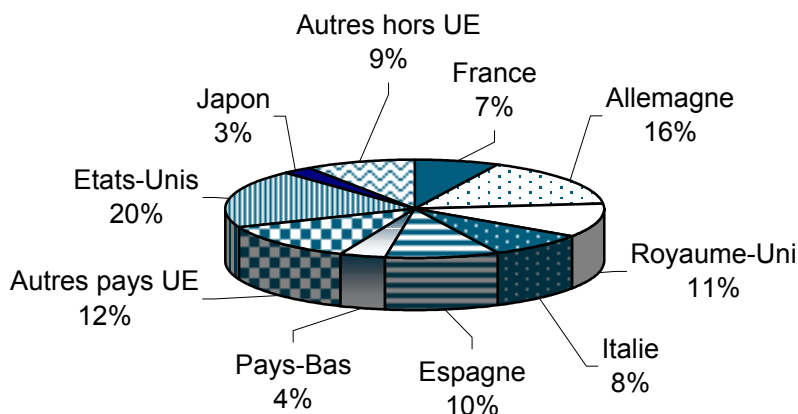
Les dépôts d'origine française représente 7,1% des dépôts communautaire en 2003. La France est passée, en 2002, du 5e au 6e rang des principaux pays déposants de marques communautaires sur l'ensemble de la période, après les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie. Ce faible engouement des déposants français s'explique par les changements d'habitudes qu'a représenté la marque communautaire dans la pratique professionnelle française.

Tableau 3.2 - Origine des dépôts communautaires depuis 1996 - source OHMI

	1999	2000	2001	2002	2003
France	2 735	3 402	3 171	3 411	4 122
Allemagne	7 040	9 935	8 255	7 113	9 370
Royaume-Uni	5 303	7 930	6 141	5 860	6 301
Italie	3 263	4 227	3 570	3 719	4 855
Espagne	2 609	3 466	3 426	3 759	5 690
Pays-Bas	994	1 518	1 106	1 055	2 191
Autres pays UE (15)	4 115	5 641	4 845	4 518	7 101
Total UE	26 059	36 119	30 514	29 435	39 630
Etats-Unis	10 504	14 609	11 182	9 602	11 083
Japon	955	1 161	2 333	1 098	1 530
Autres hors UE (15)	3 724	5 435	4 822	4 969	5 394
Total Hors-UE	15 183	21 205	18 337	15 669	18 007
Total*	41 242	57 324	48 851	45 104	57 637

*le total ne correspond pas au total du tableau 3.1 car l'OHMI ne publie pas de mise à jour de ses répartitions par origine

Graphique 3.2 - Origine des dépôts de marques communautaires en 2003 - source OHMI



3.3 - Les taux d'opposition à la marque communautaire

La publication de la demande de marque communautaire ouvre droit à opposition par des tiers s'estimant atteints dans leurs droits. La période d'opposition est de trois mois. elle peut être prolongée, sur accord des deux parties, par tranches de deux mois. Cette période est appelée la cooling off period.

Tableau 3.3 Evolution du taux d'opposition à la marque communautaire - source OHMI

	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de dépôts	41 242	57 324	48 851	45 104	57 637
Nombre d'oppositions	10 643	11 536	12 888	9 789	9 929

3.4 - Répartition des dépôts communautaires par groupes de classe

Tableau 3.4 - Répartition des dépôts par groupe de classe - source OHMI, traitement INPI (OPI)

	2002	2003	%03/02
Produits chimiques	3 811	5 173	35,7%
Pharmacie - Santé - Cosmétiques	12 509	16 290	30,2%
BTP - Infrastructure	8 620	10 952	27,1%
Loisirs - Education - Formation	16 674	20 317	21,8%
Recherche scientifique - Technologies de la communication	33 974	37 987	11,8%
Equipement de la maison	7 212	9 928	37,7%
Textiles - Habillement et leurs accessoires	13 472	18 316	36,0%
Produits et services agro-alimentaires	13 713	19 114	39,4%
Service de gestion, communication, immobilier et finance	11 436	13 382	17,0%

Le détail des répartitions est présenté dans l'annexe 1

Les classes les plus demandées en 2003

Classe 9	14 499
Classe 35	9 617
Classe 42	8 531
Classe 16	8 503

Les classes les plus demandées depuis 1996

Classe 9	106 766
Classe 42	80 927
Classe 16	60 303
Classe 35	59 236

4. LES ENREGISTREMENTS DE MARQUES INTERNATIONALES

Cette procédure consiste à demander l'extension, à un ensemble d'autres pays, d'une marque déposée ou enregistrée dans un pays. La durée de protection est de 10 ans, indéfiniment renouvelable.

Pour les marques déposées à l'OMPI, il n'existe pas de données statistiques. Seuls les enregistrements font l'objet de comptages. Publiés par année d'enregistrement, ces chiffres se prêtent difficilement à une interprétation économique et reflètent surtout l'activité de l'OMPI. En effet, étant donné que l'on compte les marques internationales, non pas au moment de la demande mais au moment de son enregistrement dans le système international, il n'est pas possible d'estimer un taux d'enregistrements des marques internationales par rapport au dépôt. De même, les renouvellements ne sont pas rapportés à l'année de dépôt: l'OMPI comptabilise seulement les renouvellements par année.

Ceci rend difficile toute comparaison avec les voies nationale et communautaire. Les données sont extraites du supplément statistique annuel de la *Gazette Internationale des Marques*.

4.1 - Evolution des enregistrements internationaux

Tableau 4.1 - Evolution des enregistrements de marques internationales - source OMPI

	1999	2000	2001	2002	2003	Evol. 02/03
Evolution du total des enregistrements	20 072	22 968	23 985	22 236	21 847	-1,7%
<i>dont par des français</i>	3 776	3 950	3 689	3 406	3 281	-3,7%
Enregistrements désignant la France	9 854	10 734	10 694	9 286	8 206	-11,6%
Renouvellements	5 710	6 869	6 503	6 023	6 637	10,2%
<i>dont par des français</i>	1 560	1 837	1 659	1 600	1 671	4,4%
Renouvellements désignant la France	3 532	4 163	4 028	3 623	4 047	11,7%

4.2 - Origine des déposants

Tableau 4.2 - Principales origines des enregistrements de marques internationales désignant la France en 2003 - source OMPI 2004

Pays d'origine	Nombre d'enregistrements
Allemagne	2 626
Suisse	1 441
Benelux *	1 181
Italie	792
Espagne	319
Chine	240
Turquie	237
Autriche	236
Royaume-Uni	175
Japon	151
République tchèque	149
Australie	122
Fédération de Russie	113
Pologne	98
Suède	88
Liechtenstein	62
Hongrie	60
Portugal	60
Norvège	57
Slovaquie	53
Bulgarie	49

4.3 - Répartition des désignations par groupes de classes

Tableau 4.3 - Répartition des désignations par groupes de classe - source OMPI traitement INPI (OPI)

	2002	2003	%03/02
Produits chimiques	853	782	-8,3%
Pharmacie - Santé -Cosmétiques	2 722	2 628	-3,5%
BTP - Infrastructure	1 957	1 726	-11,8%
Loisirs - Education - Formation	2 641	2 281	-13,6%
Recherche scientifique - Technologies de la communication	5 756	4 515	-21,6%
Equipement de la maison	1 741	1 566	-10,1%
Textiles - Habillement et leurs accessoires	3 053	2 915	-4,5%
Produits et services agro-alimentaires	2 748	3 222	17,2%
Service de gestion, communication, immobilier et finance	1 816	1 489	-18,0%

5. Les désignations par les Français

Le tableau suivant indique le nombre des premiers dépôts effectués pendant l'année 2000 par des français pour une protection à l'étranger, par les différentes voies possibles. Les renouvellements ne sont donc pas pris en compte.

Pour déposer une marque dans un pays étranger, un déposant français peut effectuer un dépôt directement auprès de l'office national du pays concerné. Par les voies nationales des différents Etats, les français ont déposés 16 175 demandes de marques en 2000. Les principaux dépôts par cette voie ont été effectués aux Etats-Unis (2 591), ces derniers n'ayant pas ratifiés le protocole de Madrid, il n'est en effet pas possible de déposer une marque aux Etats-Unis autrement que par la voie nationale.

Depuis 1996, on peut également utiliser la voie communautaire pour déposer une marque unique, valable sur le territoire des 15 pays de l'Union européenne. En 2000, les français ont déposé 3 402 marques communautaires sur un total de 57 324 marques communautaires.

Enfin, pour déposer une marque à l'étranger, les déposants français peuvent effectuer une extension internationale à leur demande d'origine, avec désignation des pays dans lesquels ils souhaitent voir leurs marques protégées.

Le tableau source complet peut être téléchargé à l'adresse suivante: <http://www.wipo.org/ipstats/fr>

Tableau 5.1 - Demandes de protection d'origine française faites dans les principaux pays étrangers en 2000 - source OMPI et OHMI

	voies nationales	voie communautaire	voie internationale
Membres de l'Union Européenne (à 15)			
Allemagne	173	3 402	2 445
Autriche	33	3 402	1 606
Benelux*	279	3 402	2 757
Danemark	59	3 402	1 118
Espagne	461	3 402	2 416
Finlande	67	3 402	970
Grèce	449	3 402	149
Irlande	nd	3 402	nd
Italie	274	3 402	2 353
Portugal	102	3 402	1 819
Royaume-Uni	565	3 402	1 902
Suède	63	3 402	1 199
Nouveaux membres de l'Union Européenne			
Chypre	0		0
Estonie	28		442
Hongrie	66		1 126
Lettonie	18		523
Lituanie	22		493
Malte	127		0
Pologne	127		1 560
Rép. Tchèque	86		1 185
Slovaquie	50		878
Slovénie	15		813
Autres			
États-Unis	2 591		
Japon	889		517

ANNEXE 1- Détail des répartitions par classe

Classes désignées pour les marques déposées et publiées en 2003 par la voie nationale - source Plutarque mai 2004			Répartition par classes des marques déposées 2003 par la voie communautaire - source OHMI 2004		Répartition par classe des enregistrements de marques internationales désignant la France en 2003 - source OMPI 2004	
	1ers dépôts publiés	renouvelements				
CL01	1 629		CL01	3 158	CL01	486
CL02	776		CL02	1 150	CL02	175
CL03	5 777		CL03	5 441	CL03	933
CL04	684		CL04	865	CL04	121
CL05	4 197		CL05	6 079	CL05	1 031
CL06	1 888		CL06	2 524	CL06	432
CL07	1 331		CL07	3 659	CL07	578
CL08	806		CL08	1 263	CL08	191
CL09	10 975		CL09	14 499	CL09	1 605
CL10	1 355		CL10	2 900	CL10	433
CL11	2 167		CL11	3 237	CL11	553
CL12	1 712		CL12	2 842	CL12	448
CL13	150		CL13	242	CL13	26
CL14	2 272		CL14	2 098	CL14	389
CL15	256		CL15	299	CL15	38
CL16	12 080		CL16	8 503	CL16	956
CL17	898		CL17	1 631	CL17	296
CL18	3 558		CL18	3 750	CL18	488
CL19	1 879		CL19	1 892	CL19	360
CL20	2 864		CL20	2 781	CL20	464
CL21	2 197		CL21	2 647	CL21	358
CL22	543		CL22	546	CL22	101
CL23	165		CL23	314	CL23	67
CL24	2 423		CL24	2 145	CL24	320
CL25	8 183		CL25	7 412	CL25	1 177
CL26	887		CL26	606	CL26	84
CL27	572		CL27	711	CL27	122
CL28	3 807		CL28	4 106	CL28	491
CL29	4 591		CL29	4 013	CL29	717
CL30	4 796		CL30	4 456	CL30	903
CL31	2 786		CL31	2 019	CL31	375
CL32	2 824		CL32	3 085	CL32	499
CL33	4 464		CL33	3 153	CL33	429
CL34	468		CL34	734	CL34	167
CL35	17 064		CL35	9 617	CL35	1 050
CL36	5 369		CL36	3 765	CL36	439
CL37	3 843		CL37	3 452	CL37	432
CL38	12 014		CL38	4 198	CL38	437
CL39	4 058		CL39	3 665	CL39	359
CL40	1 863		CL40	1 453	CL40	206
CL41	18 867		CL41	7 167	CL41	770
CL42	11 953		CL42	8 531	CL42	1 013
CL43	3 980		CL43	2 388	CL43	299
CL44	3 279		CL44	1 870	CL44	231
CL45	1 244		CL45	593	CL45	75

ANNEXE 2- Les classes et leur regroupement

LE REGROUPEMENT DES CLASSES

Classes correspondantes

Produits chimiques	1;2;4
Pharmacie- Santé - Cosmétiques	3;5;10;44
BTP- Infrastructure	6;17;19;37;40
Loisirs - Education - Formation	13;15;16;28;41
Recherche scientifique - Technologies de l'information et de la communication	9;38;42;45
Transport et logistique	7;12;39
Equippedement de la maison	8;11;20;21
Textiles-habillement et leurs accessoires	14;18;22;23;24;25;26;27;34
Produits et services agroalimentaires	29;30;31;32;33;43
Services de gestion, communication, immobiliers et finances	35;36

ANNEXE 3 - APERÇU DU CONTENU DE LA 8ème EDITION CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES PRODUITS ET DES SERVICES AUX FINS DE L'ENREGISTREMENT DES MARQUES - INPI

PRODUITS

Classe 1 : Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture ; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut ; engrais pour les terres ; compositions extinctrices ; préparations pour la trempe et la soudure des métaux ; produits chimiques destinés à conserver les aliments ; matières tannantes ; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie. Sel pour conserver, autres que pour les aliments ; sels à usage industriel ; réactifs chimiques autres qu'à usage médical ou vétérinaire ; décolorants à usage industriel.

Classe 2 : Couleurs, vernis, laques (peintures), préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois ; matières tinctoriales ; mordants ; résines naturelles à l'état brut ; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes. Colorants pour boissons ou aliments ; encres d'imprimerie ; encres pour la peauserie ; enduits (peintures).

Classe 3 : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ; parfums, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour cheveux ; dentifrices. Dépilatoires ; produits de démaquillage ; rouge à lèvres ; masques de beauté ; produits de rasage ; produits pour la conservation du cuir (cirages) ; crèmes pour le cuir.

Classe 4 : Huiles et graisses industrielles ; lubrifiants ; produits pour absorber, arroser, lier la poussière ; combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes ; bougies et mèches pour l'éclairage. Bois de feu ; gaz d'éclairage.

Classe 5 : Produits pharmaceutiques et vétérinaires ; produits hygiéniques pour la médecine ; substances diététiques à usage médical ; aliments pour bébés ; emplâtres, matériel pour pansements ; matériel pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants ; produits pour la destruction des animaux nuisibles ; fongicides, herbicides. Bains médicinaux ; bandes, culottes ou serviettes hygiéniques ; préparations chimiques à usage médical ou pharmaceutique ; herbes médicinales ; tisanes ; parasitocides ; sucre à usage médical ; alliages de métaux précieux à usage dentaire.

Classe 6 : Métaux communs et leurs alliages ; matériaux de construction métalliques ; constructions transportables métalliques ; matériaux métalliques pour les voies ferrées ; câbles, fils et serrurerie métalliques non électriques ; quincaillerie métallique ; tuyaux métalliques ; coffres-forts ; minerais. Constructions métalliques ; échafaudages métalliques ; boîtes en métaux communs ; coffres métalliques ; récipients d'emballage en métal ; monuments funéraires métalliques ; objets d'art en métaux communs ; statues ou figurines (statuettes) en métaux communs ; plaques d'immatriculation métalliques.

Classe 7 : Machines-outils ; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres) ; accouplements et organes de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres) ; instruments agricoles autres que ceux actionnés manuellement ; couveuses pour les œufs. Machines agricoles ; machines d'aspiration à usage industriel ; machines à travailler le bois ; manipulateurs industriels (machines) ; machines d'emballage ou d'empaquetage ; pompes (machines) ; perceuses à main électriques ; tondeuses (machines) ; bulldozers ; broyeurs (machines) ; centrifugeuses (machines) ; ascenseurs ; machines à coudre, à tricoter ; repasseuses ; machines à laver ; machines de cuisine électriques ; machines à trier pour l'industrie ; scies (machines) ; robots (machines) ; machines à imprimer ; foreuses ; élévateurs ; couteaux électriques.

Classe 8 : Outils et instruments à main entraînés manuellement ; coutellerie, fourchettes et cuillers ; armes blanches ; rasoirs. Appareils pour l'abattage des animaux de boucherie ; outils à main actionnés manuellement pour le jardinage ; tondeuses (instruments à main).

Classe 9 : Appareils et instruments scientifiques (autres qu'à usage médical), nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique ; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction ou le traitement du son ou des images ; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques ou optiques, disquettes souples ; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à pré-paiement ; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs ; extincteurs. Logiciels de jeux ; logiciels (programmes enregistrés) ; périphériques d'ordinateurs ; batteries électriques ; détecteurs ; fils électriques ; relais électriques ; combinaisons, costumes, gants ou masques de plongée ; vêtements de protection contre les accidents, les irradiations et le feu ; dispositifs de protection personnelle contre les accidents ; lunettes (optique) ; articles de lunetterie ; étuis à lunettes ; appareils pour le diagnostic non à usage médical ; cartes à mémoire ou à microprocesseur, bâches de sauvetage.

Classe 10 : Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels ; articles orthopédiques ; matériel de suture. Bas pour les varices ; biberons ; tétines de biberons ; vêtements spéciaux pour salles d'opération ; appareils de massage ; appareils pour massages esthétiques ; prothèses ; implants artificiels ; fauteuils à usage médical ou dentaire ; draps chirurgicaux ; bassins hygiéniques ou à usage et médical ; mobilier spécial à usage médical, coutellerie chirurgicale, chaussures orthopédiques.

Classe 11 : Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires. Appareils ou installations de climatisation ; congélateurs ; lampes de poche ; cafetières électriques ; cuisinières ; appareils d'éclairage pour véhicules ; installations de chauffage ou de climatisation pour véhicules ; appareils et machines pour la purification de l'air ou de l'eau ; stérilisateur.

Classe 12 : Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau. Moteurs pour véhicules terrestres ; amortisseurs de suspensions pour véhicules ; carrosseries ; chaînes antidérapantes ; châssis ou pare-chocs de véhicules ; stores (pare-soleil) pour automobiles ; ceintures de sécurité pour sièges de véhicules ; véhicules électriques ; caravanes ; tracteurs ; vélomoteurs ; cycles ; cadres, béquilles, freins, guidons, jantes, pédales, pneumatiques, roues ou selles de cycles ; poussettes ; chariots de manutention.

Classe 13 : Armes à feu ; munitions et projectiles ; explosifs ; feux d'artifice. Produits pyrotechniques ; pétards ; étuis pour fusils ; fusées de signalisation.

Classe 14 : Joaillerie ; bijouterie, pierres précieuses ; horlogerie et instruments chronométriques ; métaux précieux et leurs alliages. Monnaies ; objets d'art en métaux précieux ; coffrets à bijoux ou boîtes en métaux précieux ; boîtiers, bracelets, chaînes, ressorts ou verres de montre ; porte-clefs de fantaisie ; statues ou figurines (statuettes) en métaux précieux ; étuis à cigares ou à cigarettes en métaux précieux ; étuis ou écrans pour l'horlogerie ; médailles ; ustensiles de cuisine ou de ménage en métaux précieux ; vaisselle en métaux précieux.

Classe 15 : Instruments de musique. Instruments de musique électroniques ; pupitres à musique ; étuis pour instruments de musique.

Classe 16 : Produits de l'imprimerie ; articles pour reliures ; photographies ; articles de papeterie ; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage ; matériel pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; caractères d'imprimerie ; clichés. Papier ; carton ; boîtes en carton ou en papier ; affiches ; albums ; cartes ; livres ; journaux ; prospectus ; brochures ; calendriers ; instruments d'écriture ; objets d'art gravés ou lithographiés ; tableaux (peintures) encadrés ou non ; aquariums d'appartement ; aquarelles ; patrons pour la couture ; dessins ; instruments de dessin ; mouchoirs de poche en papier ; serviettes de toilette en papier ; linge de table en papier ; papier hygiénique ; couches en papier ou en cellulose (à jeter) ; sacs et sachets (enveloppes, pochettes) pour l'emballage (en papier ou en matières plastiques) ; sacs à ordures (en papier ou en matières plastiques).

Classe 17 : Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica ; produits en matières plastiques mi-ouvrées ; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler ; tuyaux flexibles non métalliques. Bouchons en caoutchouc ; matières d'emballage (rembourrage) en caoutchouc ou en matières plastiques ; feuilles en matières plastiques à usage agricole ; feuilles métalliques isolantes ; gants, rubans, tissus ou vernis isolants ; résines artificielles ou synthétiques (produits semi-finis) ; sacs ou sachets (enveloppes, pochettes) pour l'emballage (en caoutchouc) ; fibres ou laine de verre pour l'isolation.

Classe 18 : Cuir et imitations du cuir ; peaux d'animaux ; malles et valises ; parapluies, parasols et cannes ; fouets et sellerie. Portefeuilles ; porte-monnaie non en métaux précieux ; sacs à main, à dos, à roulettes ; sacs d'alpinistes, de campeurs, de voyage, de plage, d'écoliers ; coffrets destinés à contenir des affaires de toilette ; colliers ou habits pour animaux ; filets ou sacs à provisions ; sacs ou sachets (enveloppes, pochettes) pour l'emballage (en cuir).

Classe 19 : Matériaux de construction non métalliques ; tuyaux rigides non métalliques pour la construction ; asphalte, poix et bitume ; constructions transportables non métalliques ; monuments non métalliques. Constructions non métalliques ; échafaudages non métalliques ; verre de construction ; verre isolant (construction) ; béton ; ciment ; objets d'art en pierre, en béton ou en marbre ; statues ou figurines (statuettes) en pierre, en béton ou en marbre ; vitraux ; bois de construction ; bois façonnés ; monuments funéraires non métalliques.

Classe 20 : Meubles, glaces (miroirs), cadres. Objets d'art en bois, cire, plâtre, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écumé de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques ; cintres pour vêtements ; commodes ; coussins ; étagères ; récipients d'emballage en matières plastiques ; fauteuils ; sièges ; literie (à l'exception du linge du lit) ; matelas ; urnes funéraires ; vaisseliers ; vannerie. Boîtes en bois.

Classe 21 : Ustensiles et récipients non électriques pour le ménage ou la cuisine (ni en métaux précieux, ni en plaqué) ; peignes et éponges ; brosses (à l'exception des pinceaux) ; matériaux pour la broserie ; instruments de nettoyage actionnés manuellement ; paille de fer ; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction) ; porcelaine ; faïence. Bouteilles ; objets d'art en porcelaine, en terre cuite ou en verre ; statues ou figurines (statuettes) en porcelaine, en terre cuite ou en verre ; ustensiles ou nécessaires de toilette ; poubelles ; verres (récipients) ; vaisselle non en métaux précieux.

Classe 22 : Cordes (ni en caoutchouc, ni de raquettes, ni d'instruments de musique), ficelles, tentes, bâches, voiles (gréement) ; matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques) ; matières textiles fibreuses brutes. Câbles non métalliques ; matières d'emballage (rembourrage) ni en caoutchouc, ni en matières plastiques ; fibres textiles ; sacs pour le transport et l'emmagasinage de marchandises en vrac ; sacs ou sachets (enveloppes, pochettes) pour l'emballage (en matières textiles).

Classe 23 : Fils à usage textile. Fils élastiques à usage textile ; fils de caoutchouc à usage textile ; fils de verre à usage textile ; laine filée ; soie filée.

Classe 24 : Tissus ; couvertures de lit et de table. Tissus à usage textile ; tissus élastiques ; velours ; linge de lit ; linge de maison ; linge de table non en papier ; linge de bain (à l'exception de l'habillement).

Classe 25 : Vêtements, chaussures, chapellerie. Chemises ; vêtements en cuir ou en imitation du cuir ; ceintures (habillement) ; fourrures (vêtements) ; gants (habillement) ; foulards ; cravates ; bonneterie ; chaussettes ; chaussons ; chaussures de plage, de ski ou de sport ; couches en matières textiles ; sous-vêtements.

Classe 26 : Dentelles et broderies, rubans et lacets ; boutons, crochets et œillets, épingles et aiguilles ; fleurs artificielles. Articles de mercerie (à l'exception des fils) ; barbes, cheveux ou moustaches postiches ; passementerie ; perruques ; attaches ou fermetures pour vêtements ; articles décoratifs pour la chevelure.

Classe 27 : Tapis, paillasons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols (à l'exception des carrelages et des peintures) ; tentures murales non en matières textiles. Carpettes ; papiers peints ; tapis de gymnastique ; tapis pour automobiles ; gazon artificiel.

Classe 28 : Jeux, jouets ; décorations pour arbres de Noël (à l'exception des articles d'éclairage). Arbres de Noël en matières synthétiques ; appareils de culture physique ou de gymnastique ; attirail de pêche ; balles ou ballons de jeu ; tables, queues ou billes de billard ; jeux de cartes ou de tables ; patins à glace ou à roulettes ; trottinettes ; planches à voile ou pour le surf ; raquettes ; raquettes à neige ; skis ; rembourrages de protection (parties d'habillement de sport).

Classe 29 : Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées, confitures, compotes ; œufs, lait et produits laitiers ; huiles et graisses comestibles. Graisses alimentaires ; beurre ; charcuterie ; salaisons ; crustacés (non vivants) ; conserves de viande ou de poisson ; fromages ; boissons lactées où le lait prédomine.

Classe 30 : Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farine et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; vinaigre, sauces (condiments) ; épices ; glace à rafraîchir. Sandwiches, pizzas ; crêpes (alimentation) ; biscuiterie ; gâteaux ; biscottes ; sucreries ; chocolat ; boissons à base de cacao, de café, de chocolat ou de thé.

Classe 31 : Produits agricoles, horticoles et forestiers ni préparés, ni transformés ; animaux vivants ; fruits et légumes frais ; semences (graines), plantes et fleurs naturelles ; aliments pour les animaux ; malt. Gazon naturel ; crustacés vivants ; appâts vivants pour la pêche ; céréales en grains non travaillés ; arbustes ; plantes ; plants ; arbres (végétaux) ; agrumes ; bois bruts ; plantes séchées pour la décoration ; fourrages.

Classe 32 : Bières ; eaux minérales et gazeuses ; boissons de fruits et jus de fruits ; sirops et autres préparations pour faire des boissons. Limonades ; nectars de fruit ; sodas ; apéritifs sans alcool.

Classe 33 : Boissons alcooliques (à l'exception des bières). Cidres ; digestifs (alcools et liqueurs) ; vins ; spiritueux ; extraits ou essences alcooliques.

Classe 34 : Tabac ; articles pour fumeurs non en métaux précieux ; allumettes. Cigares ; cigarettes ; papier à cigarettes ; pipes ; briquets pour fumeurs ; boîtes ou étuis à cigares non en métaux précieux ; boîtes ou étuis à cigarettes non en métaux précieux ; cendriers (pour fumeurs) non en métaux précieux.

SERVICES

Classe 35 : Publicité ; gestion des affaires commerciales ; administration commerciale ; travaux de bureau. Diffusion de matériel publicitaire (tract, prospectus, imprimés, échantillons). Services d'abonnement à des journaux (pour des tiers). Conseils en organisation et direction des affaires. Comptabilité. Reproduction de documents. Bureaux de placement. Gestion de fichiers informatiques. Organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité. Publicité en ligne sur un réseau informatique. Location de temps publicitaire sur tout moyen de communication ; publications de textes publicitaires ; location d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ; relations publiques.

Classe 36 : Assurances ; affaires financières ; affaires monétaires ; affaires immobilières. Caisses de prévoyance. Banque directe. Emission de chèques de voyage ou de cartes de crédit. Estimations immobilières. Gérance de biens immobiliers. Services de financement ; analyse financière ; constitution ou investissement de capitaux ; consultation en matière financière ; estimations financières (assurances, banques, immobilier) ; placement de fonds.

Classe 37 : Construction d'édifices permanents, de routes, de ponts. Informations en matière de construction. Supervision (direction) de travaux de construction. Maçonnerie. Travaux de plâtrerie ou de plomberie. Travaux de couverture de toits. Services d'étanchéité (construction). Démolition de constructions. Location de machines de chantier. Nettoyage de bâtiments (ménage), d'édifices (surfaces extérieures) ou de fenêtres. Nettoyage ou entretien de véhicules ; assistance en cas de pannes de véhicules (réparation). Désinfection. Dératisation. Blanchisserie. Rénovation de vêtements. Entretien, nettoyage et réparation du cuir ou des fourrures. Repassage du linge. Travaux de cordonnerie. Rechapage ou vulcanisation (réparation) de pneus. Installation, entretien et réparation d'appareils de bureaux. Installation, entretien et réparation de machines. Installation, entretien et réparation d'ordinateurs. Entretien et réparation d'horlogerie. Réparation de serrures. Restauration de mobilier. Construction navale.

Classe 38 : Télécommunications. Informations en matière de télécommunications. Communications par terminaux d'ordinateurs ou par réseau de fibres optiques. Communications radiophoniques ou téléphoniques. Services de radiotéléphonie mobile. Fourniture d'accès à un réseau informatique mondial. Services d'affichage électronique (télécommunications). Raccordement par télécommunications à un réseau informatique mondial. Agences de presse ou d'informations (nouvelles). Location d'appareils de télécommunication. Emissions radiophoniques ou télévisées. Services de téléconférences. Services de messagerie électronique.

Classe 39 : Transport ; emballage et entreposage de marchandises ; organisation de voyages. Informations en matière de transport. Distribution de journaux. Distribution des eaux ou d'énergie. Remorquage. Location de garages ou de places de stationnement. Location de véhicules, de bateaux ou de chevaux. Services de taxis. Réservation pour les voyages. Agences de tourisme (à l'exception de la réservation d'hôtels, de pensions). Entreposage de supports de données ou de documents stockés électroniquement.

Classe 40 : Sciage, Couture, Imprimerie. Informations en matière de traitement de matériaux. Services de broderie. Soudure. Polissage (abrasion). Rabotage. Raffinage. Meulage. Meunerie. Services de gravure. Galvanisation. Services de dorure. Étamage. Services de teinturerie. Retouche de vêtements. Traitement de tissus. Services de reliure. Services d'encadrement d'œuvres d'art. Purification de l'air. Vulcanisation (traitement de matériaux). Décontamination de matériaux dangereux. Production d'énergie. Tirage de photographies. Développement de pellicules photographiques. Sérigraphie. Services de photogravure. Soufflage (verrerie). Taxidermie. Traitement des déchets (transformation). Tri de déchets et de matières premières de récupération (transformation).

Classe 41 : Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles. Informations en matière de divertissement ou d'éducation. Services de loisirs. Publication de livres. Prêt de livres. Dressage d'animaux. Production de films sur bandes vidéos. Location de films cinématographiques. Location d'enregistrements sonores. Location de magnétoscopes ou de postes de radio et de télévision. Location de décors de spectacles. Montage de bandes vidéo. Services de photographie. Organisation de concours (éducation ou divertissement). Organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès. Organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs. Réservation de places de spectacles. Services de jeux proposés en ligne (à partir d'un réseau informatique). Services de jeux d'argent. Publication électronique de livres et de périodiques en ligne. Micro-édition.

Classe 42 : Evaluations, estimations et recherches dans les domaines scientifiques et technologiques rendues par des ingénieurs ; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels ; services juridiques. Recherche et développement de nouveaux produits (pour des tiers). Etudes de projets techniques. Architecture. Décoration intérieure. Elaboration (conception), installation, maintenance, mise à jour ou location de logiciels. Programmation pour ordinateur. Consultation en matière d'ordinateurs. Conversion de données et de programmes informatiques (autre que conversion physique). Conversion de documents d'un support physique vers un support électronique. Contrôle technique de véhicules automobiles. Services de dessinateurs d'arts graphiques. Stylisme (esthétique industrielle). Recherches judiciaires. Conseils en propriété intellectuelle. Authentification d'œuvres d'art. Recherches scientifiques à but médical.

Classe 43 : Services de restauration (alimentation) ; hébergement temporaire. Services de bars. Services de traiteurs. Services hôteliers. Réservation de logements temporaires. Crèches d'enfants. Exploitation de terrains de camping. Maisons de retraite pour personnes âgées. Pensions pour animaux.

Classe 44 : Services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture. Services médicaux. Services vétérinaires ; soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains ou pour animaux. Services de santé. Assistance médicale. Chirurgie esthétique. Services hospitaliers. Maisons médicalisées. Maisons de convalescence ou de repos. Services d'opticiens. Salons de beauté. Salons de coiffure. Toilettage d'animaux. Jardinage. Services de jardinier-paysagiste.

Classe 45 : Services de sécurité pour la protection des biens et des individus (à l'exception de leur transport). Agences matrimoniales. Etablissement d'horoscopes. Pompes funèbres. Services de crémation. Agences de surveillance nocturne. Surveillance des alarmes anti-intrusion. Consultation en matière de sécurité. Location de vêtements. Agences de détectives.